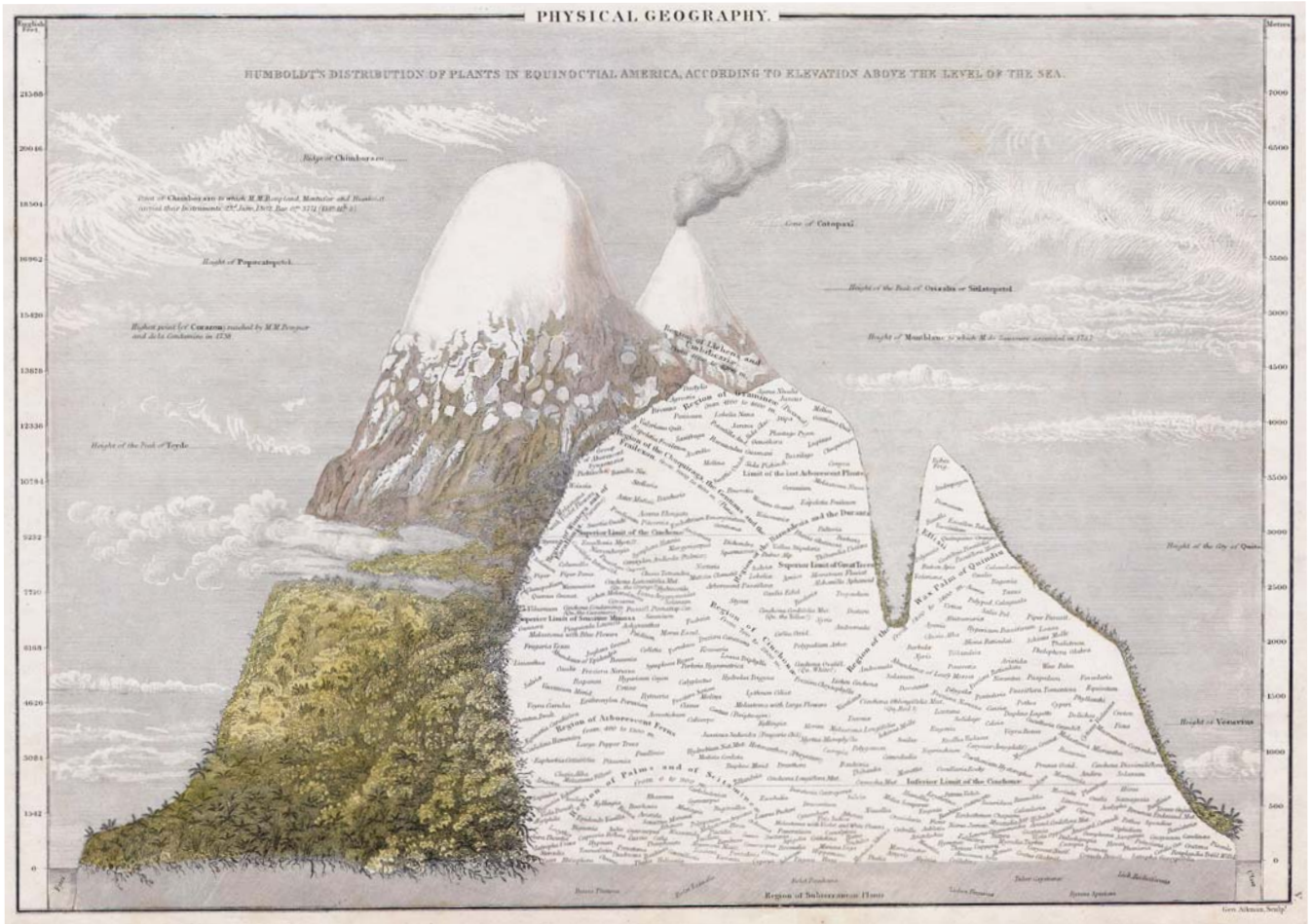


BAP! 2

La Ville et la Terre

30 juin 2021



« Black's General Atlas », Alexander Von Humboldt, gravure de George Aikman.

Alexandre von Humboldt et Aimé Bonpland proposent parmi les premiers une relation étroite entre climats, altitudes, géologies, et morphologies des espèces vivantes, imposant un nouveau regard sur notre environnement. En tant que pionnier de la pensée écologique, Humboldt contribuera à la compréhension matérialiste de l'interaction de l'humain à son milieu, déterminée par les tensions entre matières, climats et énergies.

BAP! 2

La Ville et la Terre

Deuxième Biennale d'Architecture et
de Paysage d'Île-de-France à Versailles
Mai-Juillet 2022

BAP! 2, Biennale d'architecture et de paysage de la Région Île-de-France, se déploiera du 13 mai 2022 au 17 juillet 2022 dans la Ville de Versailles sous la thématique de La Ville et la Terre, simultanément dans l'école nationale supérieure du paysage, dans l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles, et dans plusieurs autres lieux publics notamment l'ancienne poste centrale.

Pour l'ÉNSA Versailles, le commissariat est assuré par Nicolas Dorval-Bory et Guillaume Ramillien, dont l'exposition est intitulée Visible, invisible.

Visible, invisible

L'invention de nouveaux terroirs par une approche matérielle et énergétique des milieux

Nicolas Dorval-Bory & Guillaume Ramillien
École nationale supérieure
d'architecture de Versailles

Face à l'urgence écologique, de nouvelles architectures sont en train d'émerger, en Île-de-France, sur tout le territoire, mais aussi partout dans le monde.

Pour les inventer, leurs auteurs s'interrogent sur ce qui est à la source de l'architecture—les matières et les énergies des milieux considérés—en développant de nouveaux langages oscillant ainsi entre architecture visible et invisible.

La biennale choisit ainsi de mettre à l'honneur tout à la fois ces démarches et les ressources physiques qui les sous-tendent.

Une parabole

« Exprimons cette distinction sous la forme d'une parabole, dans laquelle une tribu sauvage (de celles qui n'existent que dans les fables) arriverait au soir dans un campement bien approvisionné en bois. Deux méthodes existent pour exploiter le potentiel de ce bois : soit il peut être utilisé pour construire un brise-vent ou un abri—la solution structurelle—, soit il peut être utilisé pour faire du feu—la solution énergétique—. Une tribu idéale de parfaits rationalistes considérerait la quantité de bois disponible, ferait une estimation de la météo probable de la nuit—humide, battue par les vents ou froide—, et disposerait de ses ressources en bois en conséquence. Une véritable tribu, héritière de prédispositions culturelles ancestrales, ne ferait bien sûr rien de tel. »

— Reyner Banham « *Environmental management* », dans *The Architecture of the Well Tempered Environment*, 1969.

Lorsque Reyner Banham écrit ces lignes, se doute-t-il déjà que, cinquante ans plus tard, sa parabole manifesterait autant de sens dans le contexte anthropocène ? Les dérèglements climatiques sont

en effet le catalyseur d'une pensée qui considère désormais à raison notre monde comme un écosystème fini dont les ressources ne sont pas créées ex-nihilo, sans limite, mais bien seulement converties. Ainsi, à mesure que les questions du dérèglement climatique d'une part et de la préservation des écosystèmes d'autre part font consensus parmi les architectes, la gestion raisonnée—optimisée—des matières (visibles) et des énergies (invisibles) gagne des champs disciplinaires qui dépassent progressivement la seule physique moderne et l'ingénierie. Ils nous enjoignent collectivement à devenir cette « tribu idéale de parfaits rationalistes », dans un nouvel âge de la conscience écologique et climatique : une forme de nouveau réalisme, où la ressource et ses limites—matière ou énergie, *as found* ou transformée—sont les outils primordiaux de projection du monde.

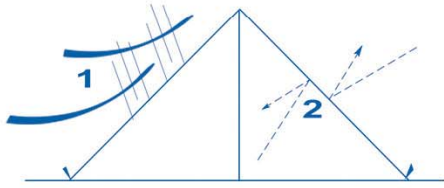
Quels sont alors les langages architecturaux, les formes bâties et paysagères de cette nouvelle « tribu », ou plutôt de ces tribus, œuvrant à la fois dans le visible et l'invisible ?

Matières naturelles et énergies disponibles

Si l'architecture pourrait ainsi être réduite à comment user d'une quantité de matières et d'énergies disponibles pour les transformer à notre profit commun, elle l'est toujours pour qualifier la relation de nos corps homéothermes à leur environnement. Ses qualités sont palpables et impalpables, physiologiques et culturelles. À des phénomènes visibles et invisibles répondent alors des esthétiques de la matière et de l'énergie.

De façon pragmatique, cette dualité, omniprésente et parfois paradoxale, se manifeste de façon évidente à l'ère de l'anthropocène. Il s'agit de la dimension tactile et visuelle d'une architecture post-carbone faite de bois, de fibres végétales ou de terre, dont les valeurs d'empreinte CO₂ relèvent pour autant de l'invisible. Il s'agit encore de l'imperceptibilité des flux thermiques, qui déterminent pourtant de plus en plus l'enveloppe et donc l'aspect des bâtiments à l'architecture climatique revendiquée.

À partir du feu de camp ou de l'abri, deux modes d'appréhension fondamentaux de l'environnement,



Environmental behaviour of a tent.

1. Tent membrane deflects wind and excludes rain
2. Reflects most radiation, retaining internal heat, excluding solar heat, maintaining privacy



Environmental behaviour around a camp fire.

1. Zone of radiant heat and light
2. Downwind trail of warmed air and smoke

Environmental Management Diagrams (Reyner Banham's *The Architecture of the Well Tempered Environment*, 1969)

deux architectures matérielles et immatérielles primitives, la biennale exposera différentes pratiques architecturales d'avant-garde qui, par les biais croisés de la matière ou de l'énergie (terre, eau, bois, vent, pierre, soleil, etc.), inventent de nouveaux récits et forment le bien-commun de nos nouveaux rapports au monde.

Organisation

L'exposition se déploiera ainsi en trois temps à travers les Petites Ecuries, depuis l'avenue du Général de Gaulle, la Maréchalerie, sa Cour Sud, la Cour des Fontaines et la Nef, la Gypsothèque, et enfin la Cour Nord de la Maréchalerie.

La scénographie générale de la biennale ainsi que le calendrier des ateliers sont coordonnés par l'ÉNSA Versailles et les commissaires.

Monstration des ressources Cour Sud de la Maréchalerie

Faire avec les matières et énergies disponibles sur place—la région Île-de-France—c'est d'abord les évaluer, les quantifier, les exposer. Il s'agit de la terre du Grand Paris, des pierres des sous-sols régionaux, des forêts alentours, mais aussi de la pluviométrie locale, de la qualité d'ensoleillement du site, de la direction des courants d'air dominants, etc.

Terres, pierres, bois, fibres végétales, soleil, pluie et vents d'Île-de-France prendront ici la forme d'une « monumenta » des ressources premières d'Île-de-France et / ou des artefacts permettant leur captation en mobilisant les partenaires régionaux des filières sollicitées.

Nouveaux langages architecturaux et pratiques ; témoignages Cour des Fontaines et Nef

** objet de l'appel à contribution #1
pratiques et théories*

C'est ensuite concevoir avec ces matières et énergies, inventer des modes compositionnels, des procédés de transformations qui engagent leurs filières et savoir-faire.

Invités et contributeurs—architectes, artistes, créateurs, locaux et internationaux—porteront ici cette même question exploratoire : comment comprendre la matière, comment l'expérimenter, dans une forme de gradation du tellurique au vaporeux, du plus concret au plus abstrait. L'exposition leur offrira de partager avec le public leur manière de transformer la matière en matériaux, de façon opérationnelle ou expérimentale, de façonner des atmosphères singulières capables de répondre à nos besoins les plus modestes, et à nos aspirations les plus ambitieuses de résilience. Plus qu'une vision dogmatique de ce que devraient être ces nouvelles expressions, il s'agit

ici de présenter, parmi tous les acteurs de ce matérialisme contemporain, les différentes stratégies de projet, les directions parfois contradictoires, les postures radicales, de dresser une cartographie de ce qui constitue l'architecture de l'anthropocène par le biais de la matière, du visible à l'invisible.

**Appropriations, manipulations,
expérimentations**

Cour Nord de la Maréchalerie

** objet de l'appel à contribution #2
animations et formations*

Ici les transformations de la matière seront mises en œuvre, en scène et en partage avec tous les publics, étudiants, écoliers, collégiens, lycéens et tout visiteur désireux de s'engager et d'expérimenter ces nouvelles pratiques et de poursuivre ces recherches.

Sous formes d'ateliers, enseignants, chercheurs et formateurs proposeront des contenus pédagogiques et expérimentaux à partager avec les publics pendant les deux mois de la biennale et permettront d'engager de nouvelles formes de transformation des matières et énergies à disposition. Découverte, prototypage, chantiers partagés, expérimentations, etc.; une plateforme équipée et le Fablab de l'école seront mis à disposition de ces ateliers.

Outre leurs productions propres, les invités et contributeurs seront invités à participer à un cycle de conférences, tables rondes et/ou entretiens pour présenter leurs travaux et échanger autour des problématiques abordées par les commissaires. Ces contributions orales seront retranscrites. Les productions issues de la biennale feront l'objet d'une publication en partenariat avec Paf atelier, partenaire de la biennale.

Sur les cendres du mythe de la prospérité, nous proposons d'engager celui du partage avec cette conviction assumée que l'éthique et l'esthétique d'une architecture anthropocène émergent d'ores et déjà dans la transformation, visible et invisible, des matières et des énergies.

Visible, invisible

L'invention de nouveaux terroirs par une approche matérielle et énergétique des milieux

0. Entrée.

La Maréchalerie, centre d'art contemporain + Parvis
1 artiste

1. Monstration des ressources

Cour sud de la Maréchalerie

Matières : bois, terre, fibres végétales (chanvre, paille...), pierre

Énergies : solaire, brumatisation, lumière spectrale, éolien

2. Nouveaux langages architecturaux et pratiques

2A Cour des Fontaines. Installations des 4 invités internationaux

2B Nef. Exposition commissaires + appel à contributions #1

pratiques et théories 20+10 auteurs monstration muséale

2C Témoinnages. Conférences, tables-rondes, entretiens

3. Appropriations, manipulations, expérimentations

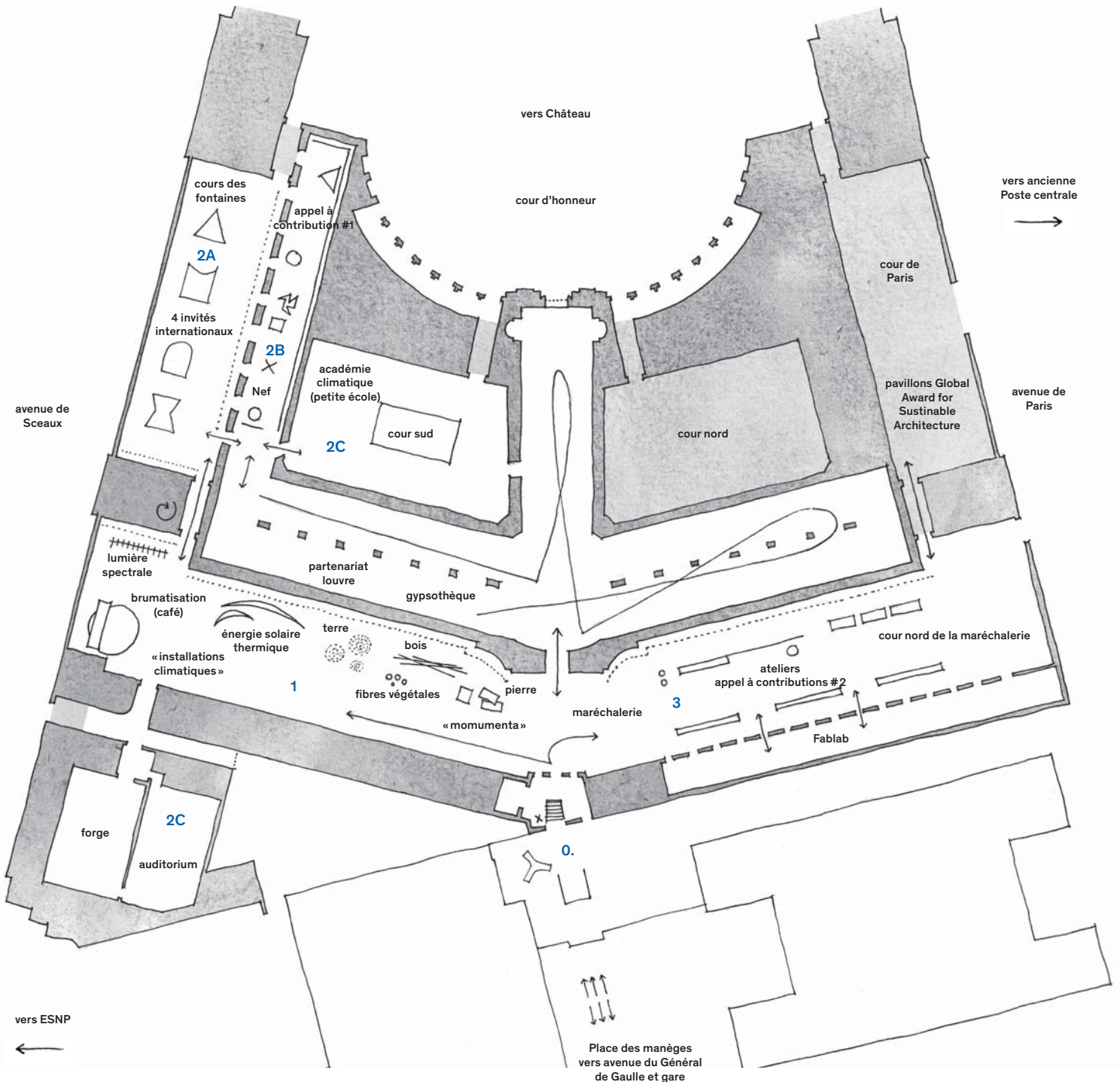
Cour nord de la Maréchalerie + Fablab appel à

contribution #2 animations et formations 10 projets

pédagogiques / recherche / découverte

ateliers pendant les 9 semaines de l'évènement

Nord >
Échelle : 1/750è
Date de valeur : juin 2021



Appel à contribution #1 pratiques et théories

Cet appel à contribution destiné aux architectes, artistes et créateurs vise la production ou la présentation d'un projet (existant ou conçu spécialement pour la biennale selon la présentation et les objectifs énoncés supra) permettant d'illustrer de façon pertinente une approche de la matière et de l'énergie.

Entre dix et vingt projets seront sélectionnés et exposés dans la Nef, parmi une sélection curatoriale d'autres supports choisis par les commissaires.

1 Contenu

Le dossier de candidature doit inclure :

- Project—5 pages A4 comprenant
- Idée : note d'intention du projet le situant clairement dans la thématique (600 mots maximum + images).—2 pages
 - Pratique : principes scénographiques de la contribution (300 mots maximum + images). Le projet d'intention doit préciser le type de monstration envisagé (maquette, texte, accrochage, installation, photo, etc), le cas échéant ses dimensions, et s'il s'agit d'une création originale ou d'un objet existant.—2 pages
 - Budget—coûts de la proposition (fabrication, transport...) et budget envisagé.—1 page
 - Portfolio de références—format libre
 - CV des candidats—format libre

2 Modalités d'envoi

Les candidatures doivent être transmises par email selon les modalités suivantes

- Objet d'email : « BAP2-AAC1-votre nom »
- Adresse : bap-ensav@versailles.archi.fr
- Format : PDF (8 MB max ou envoi via la plateforme transfert de votre choix)
- Date maximum : 30 juillet 2021 à minuit (CET)

Toute question doit être envoyée avant le 15 juillet à bap-ensav@versailles.archi.fr

3 Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées par un Comité de sélection présidé par les commissaires de l'exposition Nicolas Dorval-Bory & Guillaume Ramillien. Le comité de sélection choisira les projets à l'aune des ambitions et enjeux énoncés dans le propos introductif ci-avant selon les critères d'évaluation suivants :

- 60 % : pertinence et créativité de la proposition conceptuelle par rapport à la question posée
- 20 % : le principe architectural ou scénographique envisagé, sa faisabilité technique et économique
- 20 % : références de l'équipe candidate et sa capacité à interroger les questions architecturales contemporaines

4 Développement des projets

Les lauréats auront cinq mois pour réaliser ou finaliser leur projet. Les projets seront libres dans leur expression. Ils devront respecter le calendrier de la biennale comme suivant :

- Remise d'une première esquisse le 31 octobre 2021. La forme sera communiquée ultérieurement.
- Remise de la version finale des projets le 31 janvier 2022. La forme sera communiquée ultérieurement.

Tout texte et image devra être transmis en format digital à bap-ensav@versailles.archi.fr. Chaque projet retenu fera l'objet d'un contrat entre le lauréat et l'ÉNSA Versailles. Il établira en particulier les modalités de versement des frais de réalisation, de transport, etc., ainsi que les conditions d'exploitation et de diffusion du projet.

5 Calendrier

- 30 juin 2021 : lancement de l'appel à projet
- 30 juillet 2021, minuit : dépôt des candidatures

- 15 septembre 2021 : sélection des 20 lauréats par le jury
- 31 octobre 2021 : rendu intermédiaire
- 31 janvier 2022 : rendu final des projets
- 13 mai 2022 : ouverture de la biennale au public
- 17 juillet 2022 : clôture de la biennale

6 Publications

Des publications en français et en anglais sont prévues dans le cadre de l'exposition **VISIBLE**, **INVISIBLE** et notamment un catalogue, dans lesquelles les éléments transmis par les lauréats pourront être utilisés.

7 Droits

Le contrat susvisé prévoit notamment la cession des droits de représentation et de diffusion en accord avec le Code de la Propriété Intellectuelle (Article LL122-1 et suivants) pour une durée d'un an à compter de la sélection du jury et cela à travers le monde ; le contenu et la destination des droits cédés seront dûment spécifiés. Les lauréats seront mentionnés dans tous les médias publiés par l'ÉNSA Versailles pour la promotion de la Biennale.

8 Exclusivité

Les lauréats s'engagent à ne divulguer aucun document ou média de quelque sorte, correspondant au projet soumis dans le cadre de la biennale, pour une période d'un an à compter de la date de sélection par le jury.

Appel à contribution #2 animations et formations

Destiné aux enseignants, étudiants et associations, cet appel à contribution vise la création d'un workshop permettant d'illustrer de façon pertinente une approche de la matière et de l'énergie.

Entre huit et dix projets seront sélectionnés et se succéderont dans la cour de la Maréchalerie.

l'ÉNSA Versailles mettra à disposition des lauréats une plateforme logistique adaptée (outils, mise en sécurité, Fablab...) pour le déroulement des projets.

Pour les étudiants, les workshops pourront éventuellement faire l'objet d'une validation l'ECTS libres, selon les procédures spécifiques de leur établissement. Pour mémoire, la première période, du 13 mai à mi-juin environ, couvrira la fin du semestre universitaire et scolaire, tandis que la seconde période affirmera son caractère estival.

1 Contenu

Le dossier de candidature doit inclure :

- Project—5 pages A4 comprenant
- Idée : note d'intention du projet le situant clairement dans la thématique (600 mots maximum + images).—2 pages
 - Pratique : les ambitions et modalités pédagogiques et/ou expérimentales de la contribution (600 mots maximum + images). Seront précisés l'objet de l'atelier envisagé, le public auquel il se destine (étudiants, inscription libre, écoles d'architecture, de paysage, autres...), l'effectif, le contenu pédagogique et exploratoire envisagé, la durée/fréquence, les modalités de l'intervention, le matériel requis (fournitures, outils,...), etc.—2 pages
 - Budget—coûts de la proposition (fabrication, transport...) et budget envisagé—1 page
 - Portfolio de références—format libre
 - CV des candidats—format libre

2

Modalités d'envoi

Les candidatures doivent être transmises par email selon les modalités suivantes

- Objet d'email : « BAP2-AAC2-votre nom »
 - Adresse : bap-ensav@versailles.archi.fr
 - Format : PDF (8 MB max ou envoi via la plateforme transfert de votre choix)
 - Date maximum : 30 juillet 2021 à minuit (CET)
- Toute question doit être envoyée avant le 15 juillet à bap-ensav@versailles.archi.fr

3

Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées par un Comité de sélection présidé par les Commissaires de l'exposition Nicolas Dorval-Bory & Guillaume Ramillien. Le comité de sélection choisira les projets à l'aune des ambitions et enjeux énoncés dans le propos introductif ci-avant selon les critères d'évaluation suivants :

- 60 % : pertinence et créativité de la proposition conceptuelle par rapport à la question posée
- 20 % : le format pédagogique/expérimental envisagé, sa faisabilité technique et économique
- 20 % : références de l'équipe candidate et sa capacité à interroger les questions architecturales contemporaines.

4

Développement des projets

Les lauréats auront cinq mois pour réaliser ou finaliser leur projet. Les projets seront libres dans leur expression. Ils devront respecter le calendrier de la biennale comme suivant :

- Remise d'une première esquisse le 31 octobre 2021. La forme sera communiquée ultérieurement.
- Remise de la version finale des projets le 31 janvier 2022. La forme sera communiquée ultérieurement.

Tout texte et image devra être transmis en format digital à bap-ensav@versailles.archi.fr

Chaque projet retenu fera l'objet d'un contrat entre

le lauréat et l'ÉNSA Versailles. Il établira en particulier les modalités de versement des frais de réalisation, de transport, etc., ainsi que les conditions d'exploitation et de diffusion du projet.

5 Calendrier

- 30 juin 2021 : lancement de l'appel à projet
- 30 juillet 2021, minuit : dépôt des candidatures
- 15 septembre 2021 : sélection des 20 lauréats par le jury
- 31 octobre 2021 : rendu intermédiaire
- 31 janvier 2022 : rendu final des projets
- 13 mai 202 : ouverture de la biennale au public
- 17 juillet 2022 : clôture de la biennale

6 Publications

Des publications en français et en anglais sont prévues dans le cadre de l'exposition VISIBLE, INVISIBLE et notamment un catalogue, dans lesquelles les éléments transmis par les lauréats pourront être utilisés.

7 Droits

Le contrat susvisé prévoit notamment la cession des droits de représentation et de diffusion en accord avec le Code de la Propriété Intellectuelle (Article LL122-1 et suivants) pour une durée d'un an à compter de la sélection du jury et cela à travers le monde ; le contenu et la destination des droits cédés seront dûment spécifiés. Les lauréats seront mentionnés dans tous les médias publiés par l'ÉNSA Versailles pour la promotion de la Biennale.

8 Exclusivité

Les lauréats s'engagent à ne divulguer aucun document ou média de quelque sorte, correspondant au projet soumis dans le cadre de la biennale, pour une période d'un an à compter de la date de sélection par le jury.

**École nationale
supérieure d'architecture
Versailles**

**5 avenue de Sceaux
78000 Versailles
T +33 (0)1 39 07 40 00
ensav@versailles.archi.fr
versailles.archi.fr**